

13 décembre 2021

## ***Note à l'attention des Comités Départementaux***

### **Objet : Un point sur les aides de la Ligue favorisant le fonctionnement des pôles espoirs gérés par les CDJE.**

Lors de son Comité Directeur du 14 octobre 2017, La Ligue des échecs du Grand Est a décidé d'accorder un soutien financier ayant un objectif double :

1. Permettre des activités – emplois aux intervenants (maîtres –entraîneurs et entraîneurs)
2. Assurer une bonne progression des meilleurs jeunes du Grand Est détectés, les préparer aux échéances annuelles et les fidéliser dans les clubs.

#### **Principes :**

La somme allouée correspond à 3 heures de formation par jeune qualifié et présent au championnat de France. Il est fortement recommandé de regrouper plusieurs jeunes, plusieurs clubs pour assurer ces formations.

Le championnat de France 2020 s'est tenu à Agen en octobre 2021 et il sert de base pour déterminer l'aide. Le soutien est géré par le Président du CDJE qui peut s'appuyer sur son équipe de responsables départementaux et peut abonder de la même somme avec une aide complémentaire.

Les responsables des CDJE qui font la demande d'aides à la LEGE doivent présenter une preuve de l'existence de la formation dédiée au pôle espoirs, donner un bilan chiffré de cette formation, la liste des jeunes concernés, la part d'aides donnée par le CDJE , (les clubs ?).

Pour 2021, le Championnat n'ayant eu lieu qu'en octobre, l'aide sera versée pour le 31/12/2021 sous réserve d'une demande reçue avant le 25 décembre 2021.

#### **Calcul :**

Le calcul s'établit sur 3 heures de formation à 36 euros de l'heure. Si on prend pour exemple le CDJE51 avec 18 jeunes qualifiés présents au France, le montant d'aides pour ce Comité est de 1944 euros.

Le Président de la LEGE  
Régis NOIZET

